

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024 A 19H30

Le 10 octobre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 3 octobre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Éléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Naima FERROUDJI (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à José MARTINS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Danièle GARCIA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 27

représentés : 10

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Laurence MOLINARI est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Délibération n°24-100

DGST : Corinne MICHEL

Service : Développement Durable

Affaire suivie par Cécile BURLET

SPL S.E.E.R : OUVERTURE DU CAPITAL, MODIFICATION DES STATUTS, SIGNATURE DU NOUVEAU PACTE D'ACTIONNAIRES ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA VILLE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS AU SEIN DE SES INSTANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L. 1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1524-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt manifesté par le SIPPAREC (actionnaire majoritaire de la SPL S.E.E.R) ainsi que la Ville de Morsang-sur-Orge et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour accompagner financièrement la SPL S.E.E.R par une augmentation de capital qui leur serait réservée,

CONSIDERANT que cette ouverture de capital engendre une modification des statuts de la SPL S.E.E.R. et un nouveau pacte d'actionnaires,

CONSIDERANT la volonté de la ville de désigner un nouvel administrateur au sein des instances de la SPL SEER,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 26 septembre 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la SPL S.E.E.R d'un montant nominal de 1 688 600 euros au profit du SIPPAREC, de la Ville de Morsang-sur-Orge et de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

APPROUVE le projet de modifications statutaires de la SPL S.E.E.R annexé à la présente délibération,

APPROUVE le projet de nouveau pacte d'actionnaires dit « Pacte des Territoires » à conclure entre le SIPPAREC, la Ville de Grigny, la Ville de Viry-Châtillon, la Ville de Fleury-Mérogis, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et la Ville de Morsang-sur-Orge annexé à la présente délibération et d'autoriser M. le maire à signer le Pacte des Territoires.

DECIDE que la représentation de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois au conseil d'administration de la SPL S.E.E.R à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire de la SPL S.E.E.R sera assurée par M. Franck CHAUVÉAU,

VOTE
Pour : 37
Contre
Abstention :

Pour extrait conforme



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération